

COTISATION HIVER 2023 - 2024

30 semaines : du 11 septembre 2023 au 7 avril 2024

3 terrains en chevron sous bulle

	Paiement avant 30/06	Paiement après 30/06	Tarif heure volante
9h à 16h en semaine	460 €	505 €	20 €
Àpd 16h en semaine	615 €	670 €	20 €
Le week-end	510 €	560 €	20€
Titulaire ou co-titulaire	Membres étant déjà dans une récurrence hiver		10 €
Étudiant école tennis	Élève inscrit au cycle en cours		10 €

Avis important aux membres hiver 2022-2023 et/ou été 2023

Les titulaires d'un terrain d'hiver 2022/2023 ont la priorité pour le renouvellement de leur terrain d'hiver 2023/2024 jusqu'au 15 mai 2023.

La confirmation des terrains 2023/2024 doit nous parvenir pour le 15 avril 2023 (au plus tard) par versement d'un acompte de 100 € ; le solde étant dû pour le 30 juin 2023 au plus tard afin de bénéficier du prix préférentiel.

A partir du 16 mai 2023, les personnes extérieures peuvent réserver les terrains pour lesquels les membres n'ont pas payé l'acompte, ceux-ci perdant leur priorité.

Si vous possédez un abonnement et que vous ne pouvez pas venir jouer, veuillez nous avvertir à temps (par mail à michel.decock@batd.eu 24h minimum) afin que d'autres personnes puissent bénéficier des terrains. Dans ces conditions, vous récupérerez votre heure avant la fin de la saison d'hiver. Il est autorisé de pouvoir récupérer maximum 4h au total.

Pour des facilités de comptabilité, le paiement se fera par **virement avec communication précise au n° de compte BE40 1096 6047 5463** via le compte du titulaire du terrain qui sera seul responsable du paiement.